

DEPARTEMENT DU FINISTERE

EXTRAIT DU REC

ARRONDISSEMENT DE CHATEAULIN

DES DELIBERATIONS

COMMUNE DE TREGOUREZ

DU CONSEIL MUNICIPAL

Délibération n°080220241

DATE DE CONVOCATION :

2 février 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le 8 février à 20h00 le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique sous la présidence de Madame Lénaïk Jourdren.

DATE D'AFFICHAGE :

2 février 2024

Nombre de Conseillers en exercice

15

Nombre de présents

11

Nombre de votants.

14

Etaient présents les membres du Conseil Municipal à l'exception de :

Bruno Quiniou qui a donné procuration à Valérie Le Bon

Karine Bodéré qui a donné procuration à Stéphane Barré

Cécile Prigent qui a donné procuration à Benjamin Le Bouec

Christophe Philip, absent excusé

Secrétaire élue : Marion Padeloup

OBJET : Entretien terrain de foot – entraînement -camping : achat de robot tonte

La commune a souhaité mener une réflexion sur le changement de technique pour l'entretien des espaces verts pour le stade, le terrain d'entraînement et le camping.

Des devis sont parvenus en mairie pour 2 robots tonte :

- Via l'entreprise Sofimat : 13 356 € (variante avec garantie 5 ans matériel : 3 456 €)
- Via l'entreprise Jardi Expert : 15 081.06€
- Via l'entreprise Espace Emeraude : 14 982 € (1 robot)

Par ailleurs, un essai concluant a eu lieu en début d'année 2024.

La collectivité a pour ambition de pouvoir améliorer l'entretien de cet espace et met en avant de nombreux arguments :

- Economie du temps agent technique
- Disparition de l'engrais (le mulshing permet un engrais naturel), ni de chaux
- Amélioration de la qualité de la pelouse après 1 an d'utilisation
- Plusieurs autres grandes collectivités ont déjà adopté cette alternative
- Coût de revient faible (Consommable : un jeu de lame pour un an pour les deux robots, soit environ 150 € et consommation énergétique, environ 4€/jour)

D'autres informations complémentaires sont à prendre en compte

Envoyé en préfecture le 01/03/2024
Reçu en préfecture le 01/03/2024
Publié le
ID : 029-212902910-20240208-080220241-DE

- L'appareil est protégé contre le vol, il est tracé
- Seuls les abords autour des poteaux (5 cm) sont à prévoir car le robot va partout sinon
- La machine actuelle sera encore utile pour l'entretien des autres espaces verts de la commune et pour accrocher la balayeuse

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, 3 abstentions (Christine Huiban, Stéphane Barré, Karine Bodéré par procuration)

-Retient le changement de mode d'entretien des espaces verts pour le stade, le terrain d'entraînement et le camping

- Retient l'offre de l'entreprise Sofimat pour un montant de 13 356 € (variante avec garantie 5 ans matériel : 3 456 €)

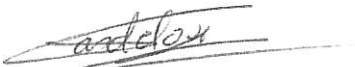
-Donne mandat au Maire pour toute signature à intervenir

-

Pour extrait certifié conforme

Le secrétariat

Marion Padeloup



Le Maire,

Lénaïk Jourden



Transmis au représentant de l'Etat le :

Publié le :

DEPARTEMENT DU FINISTERE
ARRONDISSEMENT DE CHATEAULIN
COMMUNE DE TREGOUREZ

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Délibération n°110720242 *BIS (Annule et remplace)*

DATE DE CONVOCATION :

5 juillet 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le 11 juillet 2024 à 20h00 le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique sous la présidence de Madame Lénaïk Jourden.

DATE D'AFFICHAGE :

5 juillet 2024

Nombre de Conseillers en exercice

15

Nombre de présents

11

Nombre de votants.

14

Etaient présents les membres du Conseil Municipal à l'exception de :

Alain Guéguen qui a donné procuration à Anthony Page

Benjamin Le Bouëc a donné procuration à Cécile Prigent

Christine Huiban a donné procuration à Aude Quiniou

Christophe Philip, absent excusé

Secrétaire élue : Armelle Evenat

OBJET : Décision Modificative financière n° 2 – Budget principal

Un courrier du SDIS fait mention à la commune de la réévaluation des contributions financières à hauteur de 4.80 % pour l'année 2024.

Considérant que la revalorisation du montant global annuel des contributions soit plafonnée à l'évolution de l'indice des prix à la consommation, le Conseil d'Administration du SDIS a voté cette réévaluation à 4.80 %. La contribution de la commune de Trégourez s'élève pour l'année 2024 à 28 813 € (contre 27 493 € en 2023). Dès lors, il y a lieu de prévoir les crédits afin d'assurer la dernière échéance de l'année prévue en septembre d'un montant de 8 643 €.

Par ailleurs, la perception a rejeté des « remboursement de frais à des tiers » au motif qu'ils auraient dû être imputés sur le compte « déplacement et missions ».

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Acte la décision du SDIS pour une réévaluation financière de 4.80 % pour l'année 2024,
- Prend en compte le rejet de la perception pour les frais de remboursement à des tiers
- Inscrit les crédits supplémentaires de 1 400 € pour pourvoir passer les opérations comptables aux imputations adéquates conformément au détail de la décision modificative ci-jointe,
- Donne mandat au Maire pour toute signature à venir permettant le versement de cette participation

Pour extrait certifié conforme

Le secrétariat

Le Maire,

Armelle Evenat

Lénaïk Jourden



Transmis au représentant de l'Etat le :

Publié le :

Date : 11/07/2024

Budget principal

Décision modificative n°2

Dépenses de fonctionnement : Versement des frais de déplacement + Augmentation de la contribution SDIS

Besoin de financement : **1400 €**

Imputation	Objet	Dépenses	BP	DM n°2	Nouveau budget
62878	Remboursement de frais à des tiers	Dépenses	400,00	-200,00	200,00
625	Déplacement et missions	Dépenses	0,00	200,00	200,00
65138	Autre secours	Dépenses	1 500,00	-1 200,00	300,00
6553	Service incendie	Dépenses	27 700,00	1 200,00	28 900,00

Dépenses d'investissement : Achat armoire sécurisée + table + étagère

Besoin de financement : 3500 €

231	Immobilisations corporelles en cours	dépenses	1 885 603,80	-3 500,00	1 882 103,80
2184	mobilier	dépenses	8 000,00	3 500,00	11 500,00

DEPARTEMENT DU FINISTERE

EXTRAIT DU REC

ARRONDISSEMENT DE CHATEAULIN

DES DELIBERATIONS

COMMUNE DE TREGOUREZ

DU CONSEIL MUNICIPAL

Délibération n°080220243

DATE DE CONVOCATION :

2 février 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le 8 février à 20h00 le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique sous la présidence de Madame Lénaïk Jourden.

DATE D'AFFICHAGE :

2 février 2024

Nombre de Conseillers en exercice

15

Nombre de présents

11

Nombre de votants.

14

Etaient présents les membres du Conseil Municipal à l'exception de :

Bruno Quiniou qui a donné procuration à Valérie Le Bon

Karine Bodéré qui a donné procuration à Stéphane Barré

Cécile Prigent qui a donné procuration à Benjamin Le Bouec

Christophe Philip, absent excusé

Secrétaire élue : Marion Padeloup

OBJET : Communauté de Communes de Haute Cornouaille : convention logement AILE

La Communauté de communes de Haute Cornouaille et les 11 communes de son territoire mènent une réflexion pour améliorer l'offre de logements pour les jeunes, les saisonniers et les actifs sur son territoire. Dans ce cadre, la CCHC a sollicité l'Association d'Iroise pour le Logement, l'Emploi et les Solidarités (AILES) afin de développer des actions sur cette thématique.

L'AILES s'est engagée sur le développement de solutions d'habitat de transition en direction des jeunes, des actifs et des saisonniers dont les objectifs sont les suivants :

- Concourir à l'objectif central de la socialisation des différents publics par l'habitat
- Construire des réponses à une demande sociale des jeunes, des actifs et des saisonniers sur le territoire, et/ou à une demande collective les concernant, que ces demandes soient connues ou non, exprimées ou non
- Mettre en œuvre une gamme diversifiée de réponses logement et services : assurer des missions d'information, d'accompagnement et d'orientation dans l'accès à un logement indépendant (service logement et mission d'intermédiation locative), et gérer un parc de logements diversifié (résidences sociales-FJT, foyers-soleils, mini résidences, résidences jeunes, résidences pour actifs et saisonniers, appartements en diffus, habitat légers...)
- Travailler, à travers une approche globale et une démarche d'éducation populaire, sur tous les leviers qui concourent à la socialisation des jeunes, des actifs et des saisonniers par l'habitat : accès à l'emploi sous différentes formes, alimentation, citoyenneté et accès aux droits, mobilité, santé...
- Développer des projets qui créent les conditions d'une mixité entre les différentes situations des publics.

- Inscrire les projets Habitat au cœur des territoires et développement personnel des jeunes, des actifs et des seniors de dynamiques de développement local.

Envoyé en préfecture le 19/02/2024
Reçu en préfecture le 19/02/2024
Publié le
ID : 029-212902910-20240208-080220243-DE

Un projet de convention de partenariat pour le développement de solutions habitat en Haute Cornouaille a été travaillé avec l'association Ailes conformément au projet de territoire de la CCHC et de ses 11 communes et au projet de cohésion sociale adopté le 20 octobre 2022.

L'objectif est d'être accompagné par l'association pour une mission globale en deux phases :

- **Phase 1** : période d'accompagnement de projet avec l'organisation de réunions thématiques et de visites.
- **Phase 2** : Déploiement et gestion de solutions d'hébergement sur les communes volontaires de son territoire. 4 propositions
 - Proposition 1 : Développer un programme de cohabitation solidaire sur le territoire (Tiss'âges et HTH)
 - Proposition 2 : Etudier la possibilité d'ouvrir des places en résidence sociale FJT sur le territoire (extension non importante)
 - Proposition 3 : Développer des solutions de logements pour les jeunes, les actifs et les saisonniers (hors FJT)
 - Proposition 4 : Développer des solutions d'habitat léger

Il est proposé que les onze communes du territoire soient également signataires de la convention et que la durée de la convention soit portée à 4 ans, soit du 1er janvier 2024 au 31/12/2027.

La commission Cadre de vie, Logement et Mobilité de la CCHC et le Bureau communautaire ont émis un avis favorable à la signature de cette convention.

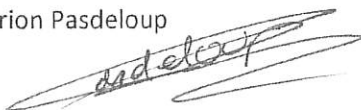
Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

- Émet un avis favorable sur l'opportunité de signer cette convention de partenariat,
- Désigne un élu communal pour intégrer le Comité de Pilotage : Christine Huiban
- Autorise le Maire à la signer la présente convention
- Donne mandat au Maire pour toute signature à intervenir

Pour extrait certifié conforme

Le secrétariat

Marion Padeloup



Le Maire,

Lénaïk Jourden



Transmis au représentant de l'Etat le :

Publié le :

DÉPARTEMENT DU FINISTÈRE
ARRONDISSEMENT DE CHATEAULIN
COMMUNE DE TRÉGOUREZ

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Délibération n°080220244

DATE DE CONVOCATION :

2 février 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le 8 février à 20h00 le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique sous la présidence de Madame Lénaïk Jourdren.

DATE D'AFFICHAGE :

2 février 2024

Nombre de Conseillers en exercice

15

Nombre de présents

11

Nombre de votants.

14

Etaient présents les membres du Conseil Municipal à l'exception de :

Bruno Quiniou qui a donné procuration à Valérie Le Bon

Karine Bodéré qui a donné procuration à Stéphane Barré

Cécile Prigent qui a donné procuration à Benjamin Le Bouëc

Christophe Philip, absent excusé

Secrétaire élue : Marion Padeloup

OBJET : Amicale des Sapeurs-Pompiers : demande de subvention

Les anciens sapeurs-pompiers du Finistère occupent une place au sein de l'Union départementale des sapeurs-pompiers (UDSP 29). Leur section, présidée par Jo Le Gac, prépare son prochain congrès qui se tiendra le 28 avril 2024 à Trégourez.

Le montant des dépenses total est estimé à 14 000 €.

Dans ce contexte et afin de pouvoir finaliser le montage financier de cette manifestation, l'amicale sollicite l'octroi d'une subvention de la part de la commune de Trégourez à hauteur de 350 € pour l'apéritif.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

-S'accorde sur l'octroi d'une subvention exceptionnelle de 350 € afin de mener à bien cette manifestation.

-Donne mandat au Maire pour toute signature à intervenir

Pour extrait certifié conforme

Le secrétariat

Le Maire,

Marion Padeloup

Lénaïk Jourdren



Transmis au représentant de l'Etat le :

Publié le :

Envoyé en préfecture le 01/03/2024
Reçu en préfecture le 01/03/2024
Publié le
ID : 029-212902910-20240208-080220244-DE

DEPARTEMENT DU FINISTERE
ARRONDISSEMENT DE CHATEAULIN
COMMUNE DE TREGOUREZ

EXTRAIT DU RECUEIL
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Délibération n°080220245

DATE DE CONVOCATION :

2 février 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le 8 février à 20h00 le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique sous la présidence de Madame Lénaïk Jourden.

DATE D'AFFICHAGE :

2 février 2024

Nombre de Conseillers en exercice

15

Nombre de présents

11

Nombre de votants.

14

Etaient présents les membres du Conseil Municipal à l'exception de :

Bruno Quiniou qui a donné procuration à Valérie Le Bon

Karine Bodéré qui a donné procuration à Stéphane Barré

Cécile Prigent qui a donné procuration à Benjamin Le Bouec

Christophe Philip, absent excusé

Secrétaire élue : Marion Padeloup

OBJET : Vente du foncier au Guip : choix de l'acheteur (version n° 2)

La commune est propriétaire de la parcelle jouxtant le lotissement du Guip.

Elle émet le souhait de vendre **une partie** d'une parcelle bien identifiée : B1381

Dans ce contexte, le Conseil municipal du 13 juin avait donné autorisation au Maire de mettre en vente au plus offrant en en faisant la publicité.

Plusieurs acheteurs ont fait connaître leur intérêt pour l'achat de cette parcelle à diviser.

Après étude des candidatures et faisabilité des projets à venir, une candidature avait été retenue : il s'agissait de celle de Monsieur Titière qui avait pour ambition d'y implanter un verger de variétés anciennes de pommes. Malheureusement depuis, il s'est rétracté.

Depuis, Hélène et Damien Breton Claverie ont fait connaître leur intérêt pour l'acquisition de cette parcelle à hauteur de 3 000 € (hors frais de notaire).

L'investissement complémentaire se détaille de la façon suivante :

- Ensemble des barrières bois de 125 mètres est estimé à 1 800 €
- Façonnement du talus : 600 €
- Plantation de 26 arbres fruitiers : 780 €

Envoyé en préfecture le 01/03/2024

Reçu en préfecture le 01/03/2024

Publié le

ID : 029-212902910-20240208-080220246-DE

DEPARTEMENT DU FINISTERE

ARRONDISSEMENT DE CHATEAULIN

COMMUNE DE TREGOUREZ

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

Délibération n°080220246

DATE DE CONVOCATION :

2 février 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le 8 février à 20h00 le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique sous la présidence de Madame Lénaïk Jourdren.

DATE D'AFFICHAGE :

2 février 2024

Nombre de Conseillers en exercice

15

Nombre de présents

11

Nombre de votants.

14

Etaient présents les membres du Conseil Municipal à l'exception de :

Bruno Quiniou qui a donné procuration à Valérie Le Bon

Karine Bodéré qui a donné procuration à Stéphane Barré

Cécile Prigent qui a donné procuration à Benjamin Le Bouëc

Christophe Philip, absent excusé

Secrétaire élue : Marion Padeloup

OBJET : Aménagement sportif multigénérationnel -city park

La commune a approché une entreprise afin d'avoir un estimatif sur la réalisation et l'aménagement d'un city stade aux abords du stade de foot.

Le principe est de pouvoir réunir dans un même espace plusieurs générations : la petite enfance, les adolescents et les adultes.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

- S'accorde sur le principe de poursuivre la réflexion sur toutes les facettes du projet (normes, usages, autorisation d'urbanisme, coûts, adaptations à la demande...)
- S'accorde pour rechercher des financements possibles pour cet aménagement
- Donne mandat au Maire pour toute signature à intervenir

Le secrétariat

Marion Padeloup



Pour extrait certifié conforme

Le Maire,

Lénaïk Jourdren



DEPARTEMENT DU FINISTERE

EXTRAIT DU REG

ARRONDISSEMENT DE CHATEAULIN

DES DELIBERATIONS

COMMUNE DE TREGOUREZ

DU CONSEIL MUNICIPAL

Délibération n°080220247

DATE DE CONVOCATION :

2 février 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le 8 février à 20h00 le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique sous la présidence de Madame Lénaïk Jourdren.

DATE D'AFFICHAGE :

2 février 2024

Nombre de Conseillers en exercice

15

Nombre de présents

11

Nombre de votants.

14

Etaient présents les membres du Conseil Municipal à l'exception de :

Bruno Quiniou qui a donné procuration à Valérie Le Bon

Karine Bodéré qui a donné procuration à Stéphane Barré

Cécile Prigent qui a donné procuration à Benjamin Le Bouec

Christophe Philip, absent excusé

Secrétaire élue : Marion Padeloup

OBJET : Modification parcellaire de la commune à Kerléonec

Un administré nous a fait connaître son vif intérêt pour l'acquisition d'un délaissé communal qui lui permettrait de desservir les parcelles D138 et D142 au lieu Kerléonec sur la commune de Trégourez.

Il nous fait savoir que ce délaissé est entièrement enclavé entre les parcelles D 434 et D139 dont il est le propriétaire.

Par ailleurs, il nous précise que les accès aux parcelles D 138 et D142 sont assurés actuellement par des brèches dans les talus :

n° 1 depuis la parcelle D137

n° 2 depuis la parcelle D144 dont il est propriétaire

n° 3 depuis la parcelle D139 dont il est propriétaire

Enfin, il porte à notre connaissance que les parcelles susvisées sont exploitées par M. Le Doeuff Kévin.

L'administré saisit les membres du Conseil municipal pour une vente à son avantage.

L'aire de la nouvelle parcelle est estimée à 570 m2.

Le demandeur devra au préalable solliciter l'avis écrit des riverains.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

-Accepte la vente à titre onéreux

- S'accorde sur le prix au m2 de 1 € soit une estimation au t
- Suspend la faisabilité de cette opération à condition que leur accord écrit
- S'accorde pour que les frais de géomètre et de bornage soient à la charge des acquéreurs.
- Donne mandat au Maire pour toute signature à intervenir

Envoyé en préfecture le 01/03/2024
Reçu en préfecture le 01/03/2024
Publié le
ID : 029-212902910-20240208-080220247_1-DE

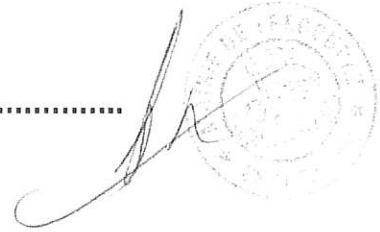
Pour extrait certifié conforme

Le secrétariat

Le Maire,

Marion Padeloup

Lénaïk Jourden



Transmis au représentant de l'Etat le :

Publié le :

Localiser...

Imprimer Aide

Afficher Légende

Navigation

1/ 1526

Dernier point
48° 05' 41.02" N / 03° 52' 55.79" W
48.094727 / -3.882163

Distance du chemin 255,51 Mètres (0,26 Kilomètres)

Superficie 571 Mètres carrés

Annuler Finir la mesure

- Fonds de plans
- Photo aérienne 2021
- Photo aérienne 2021 (pour impression)
- Plan IGN
- Parcellaire Cadastral Informatisé Vecteur
- Scan 25 IGN
- Scan 25 IGN Noir et blanc
- Fond Open Street Map
- Fond de plan couleur CCHC
- Cadastre communes limitrophes
- Cadastre
- Information parcellaire
- Parcellaire/Domaine Public
- Contour blanc parcelles



Sources :
Cadastre - DGFiP - droits réservés.
Photo aérienne IGN, 2021.

Transmis au représentant de l'Etat le :

Publié le :

Envoyé en préfecture le 01/03/2024
Reçu en préfecture le 01/03/2024
Publié le
ID : 029-212902910-20240208-080220246-DE

Envoyé en préfecture le 01/03/2024

Reçu en préfecture le 01/03/2024

Publié le

ID : 029-212902910-20240208-080220248-DE

DEPARTEMENT DU FINISTERE
ARRONDISSEMENT DE CHATEAULIN
COMMUNE DE TREGOUREZ

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Délibération n°080220248

DATE DE CONVOCATION :

2 février 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le 8 février à 20h00 le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique sous la présidence de Madame Lénaïk Jourden.

DATE D'AFFICHAGE :

2 février 2024

Nombre de Conseillers en exercice

15

Nombre de présents

11

Nombre de votants.

14

Etaient présents les membres du Conseil Municipal à l'exception de :

Bruno Quiniou qui a donné procuration à Valérie Le Bon

Karine Bodéré qui a donné procuration à Stéphane Barré

Cécile Prigent qui a donné procuration à Benjamin Le Bouec

Christophe Philip, absent excusé

Secrétaire élue : Marion Padeloup

OBJET : Sécurisation de l'atelier communal

La sécurisation de la commune avait déjà été mis à l'ordre du jour d'un Conseil municipal précédent à l'appui d'une subvention.

Un focus est fait aujourd'hui sur l'atelier communal.

Plusieurs devis ont été étudiés avec des techniques de dissuasion différente :

- La vidéoprotection
- L'alarme anti-intrusion
- Le générateur de brouillard

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

-S'accorde sur la nécessité de protéger l'atelier des intrusions

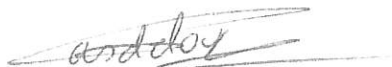
-Retient la solution suivante pour cette protection : l'alarme anti-intrusion (2 541.60 €) combinée avec le générateur de brouillard (2 937.60 €) pour un montant total de 5 479.20 € TTC sans la variante

-Donne mandat au Maire pour toute signature à intervenir

Pour extrait certifié conforme

Le secrétariat

Marion Padeloup



Le Maire,

Lénaïk Jourden



Transmis au représentant de l'Etat le :

Publié le :

Envoyé en préfecture le 01/03/2024
Reçu en préfecture le 01/03/2024
Publié le
ID : 029-212902910-20240208-080220248-DE

Envoyé en préfecture le 01/03/2024
Reçu en préfecture le 01/03/2024
Publié le
ID : 029-212902910-20240208-080220245-DE

